L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73, NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 3 OCTOBRE 1883. 57me Année

Dufour, Bonner & Cie, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La., Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI, 3 OCTOBRE 1883.

Supplément de L'ABEILLE

Voir le supplément de l'ABEILLE pour ce mercredi de ventes de propriétés par le collecteur de taxes d'Etat.

VENTES DE CE JOUR

Par Albert Fuhr, au No 422 North Claiborne, près du marché St-Bernard, matériaux de construction et plusieurs jeux d'orgue, etc.

Par le shérif à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, 4 terrains dans le 6e district dans l'Etat compris entre les rues Magazine, Constance, Valmont et Robinette.

La question du tarif.

Opinions des membres de la Chambre des Représentants des Etats-Unis.

Tout le monde, à la Nouvelle-Orléans, connaît l'esprit d'entreprise qui caractérise la direction du *Times-Democrat*, et lui rend hommage.

Nous lui devons de savoir, trois mois à l'avance—ce qui n'est rarement vu jusqu'ici—les opinions d'un grand nombre de représentants au Congrès, sur les deux ou trois grandes questions qui passionnent, en ce moment, le public, aux Etats-Unis. Les voici, telles qu'elles leur étaient posées.

1° Opinions sur la question du tarif ;

2° Opinions sur la question du rappel de la loi rendant obligatoire l'acceptation du dollar d'argent ;

3° Choix du prochain *speaker* (Orateur) de la Chambre.

Le correspondant de notre confrère a reçu 79 réponses aux lettres qu'il avait adressées aux différents représentants, sans distinction de partis.

OPINION DE DEMOCRATES.

Arkansas—Le représentant Peel demande le réajustement du tarif, sans croire beaucoup aux projets de réforme que l'on prête au futur Congrès. Il votera pour Carlisle. Un second représentant du même Etat veut une nouvelle loi sur le tarif, et s'oppose à tout changement dans la question du dollar d'argent. Il votera pour Carlisle.

Floride—Le représentant Bisbie est opposé à toute révision du tarif actuel. N'a pas de préférence quant au choix de l'Orateur.

Georgie—Le représentant Candler veut un tarif uniquement pour le revenu. Il votera pour Carlisle.

Illinois—Le représentant A. Shaw s'entient à un tarif pour le revenu.

Un autre représentant demande la révision du tarif. Il votera pour M. Springer ou M. Carlisle.

Un troisième représentant est également pour la révision du tarif.

Indiana—Le représentant Ward veut une réduction radicale du tarif. Il votera pour Cox ou Carlisle

Le représentant Wood demande l'abolition du tarif, sur les articles de première nécessité. Il votera pour Cox ou Carlisle.

Le représentant Kleiner, bien qu'opposé au tarif, trouve dangereux de remettre cette question sur le tapis. Il votera pour Carlisle ou Cox.

Le représentant Matson voudrait un tarif seulement pour le revenu.

M. Stockslager veut la révision du tarif. Il votera pour Carlisle.

Le juge Lowrey est pour Carlisle.

Le représentant Lamb est en faveur de Randall.

Kentucky—Le représentant Robertson veut la révision du tarif. Il votera pour Carlisle.

Le représentant Philip Thompson veut réduire le tarif. Il votera pour Carlisle, de préférence.

Le représentant McComas est opposé à toute révision du tarif. Il est grand partisan des améliorations du Mississippi.

Maryland—M. Talbot votera pour Randall.

Massachusetts—Le représentant Léopold Morse, votera la réduction du tarif. Il n'a fait aucun choix quant à l'Orateur de la Chambre.

Le représentant Collins, nouvellement élu, ne croit devoir se prononcer sur aucune des trois questions posées.

Michigan—Le représentant B. Wynans est en faveur d'une nouvelle réduction du tarif. Il votera pour Carlisle ou Cox.

Mississippi—Le représentant Barksdale veut un tarif uniquement pour le revenu. Il votera pour le candidat qui lui donnera le plus de garanties à ce point de vue.

M. H. D. Mooney votera pour Carlisle.

Missouri—Le représentant O'Neill est pour la révision du tarif.

M. Ch. H. Morgan demande la révision du tarif. Il votera pour Carlisle.

New-York—Un des démocrates les plus renommés de cet Etat se refuse à remettre de nouveau en discussion la question du tarif. Il se tient sur la réserve en ce qui concerne le prochain Orateur de la Chambre.

Le représentant John H. Bagley est en faveur de la réduction du tarif, de l'abolition du dollar d'argent. Il votera pour Cox.

M. Rogers votera pour Cox.

M. Perry ne veut pas se prononcer, pour le moment, sur les questions qui lui sont posées.

M. Beach n'a pas le temps de répondre.

Caroline du Nord—Un représentant de cet Etat est en faveur de la révision du tarif, si, toutefois, il est opportun de soulever la question.

Ohio—Un représentant ne veut pas que l'on touche au tarif. Il votera pour Randall.

Pennsylvanie—M. Randall votera pour M. Converse.

Caroline du Sud.—M. Dargan votera pour Carlisle, Cox, ou Springer.

Le représentant Tillman s'oppose à toute révision du tarif. Il votera pour Randall, puis pour Cox.

Tennessee.—Le représentant Warner est partisan du revenu pour le tarif. Il n'a pas fait de choix pour Orateur.

Texas.—Le représentant Stewart voudrait qu'on revînt sur le tarif. Il votera pour Carlisle. Un second représentant est partisan d'un tarif pour le revenu seulement ; il votera pour John Hancock, puis pour Cox. Reagan est pour Carlisle.

Virginie.—MM. Barbour et Tucker déclarent ne pas s'expliquer actuellement.

Wisconsin.—Un représentant est pour la réduction du tarif. Il votera pour Holman, Carlisle ou Cox.

M. Deuster est en faveur de la réduction du tarif.

OPINIONS DE REPUBLICAINS.

Illinois.—Le représentant Payson veut le maintien, l'élévation même du tarif ; il votera pour Keifer.

M. Elwood est opposé à tout changement fait au tarif.

Un autre Représentant est également opposé à la révision du tarif. Il veut maintenir Keifer.

Un autre représentant désire que l'on républicanise les anciens droits qui ont été récemment diminués.

Indiana.—Un représentant demeure vent mainteneur intact le tarif. Il votera pour Keifer.

Iowa.—Le Représentant Holmes est en faveur d'une légère modification du tarif.

Maine.—M. Dudley ne veut pas de la révision du tarif. Il est en faveur des candidats nationaux.

Le représentant Milliken est partisan d'un tarif protecteur. Il votera pour Reed.

Kansas—Un représentant de cet Etat ne veut aucun changement dans le tarif.

M. Haskell veut le maintien du tarif et du dollar d'argent. Il votera pour Keifer.

Kentucky—M. Culbertson veut conserver le tarif actuel, et est un ardent partisan des améliorations du Mississippi.

Maryland—M. White est opposé à toute révision du tarif.

Massachusetts—M. Whitney veut le maintien du tarif actuel.

Michigan—M. Catchcon et un autre représentant veulent le rappel immédiat de la loi sur le frappage du dollar d'argent, qui combattant tout changement apporté au tarif actuel.

Minnesota—Un représentant est en faveur d'une légère réduction dans le tarif ; il votera les subsides nécessaires pour les améliorations du Mississippi.

New-Jersey—M. Brewer veut le maintien du tarif et votera pour Keifer.

New-York—M. Wadsworth ne veut pas que l'on touche au tarif. Il votera pour Hiscock.

Pennsylvanie—M. Miller est partisan d'un tarif protecteur et du rappel de la loi sur le frappage du dollar d'argent. Il votera pour Keifer.

M. Harmer est de la même opinion.

Enfin M. Bayne est à peu près du même avis que ses deux collègues.

Telle est la série des opinions recueillies par le correspondant du *Times-Democrat* ; elle n'est pas complète, mais malgré les lacunes que l'on y remarque, malgré le refus de bon nombre de représentants d'exposer leur façon de penser sur la grave question du tarif, qui est un des principaux objets de notre préoccupation, le tableau suffit pour donner une idée de la tendance générale des esprits. La majorité des vues exprimées par les hommes politiques, appartenant au même parti que nous, heurte un peu nos convictions ; nous n'en persistons pas moins à croire que le premier devoir d'un pays est de soutenir les industries diverses qui naissent ou se développent dans son sein ; que toutes celles qui ont besoin de protection, doivent l'obtenir. Mais là n'est toujours arrêté, s'arrêtera toujours notre protectionisme. Toutes les fois que nous verrons un tarif servir, de bouclier, à un travail qui n'a pas besoin de ce soutien, nous lui ferons opposition.

"Brown's Iron Bitters" sont un tonique fortifiant, parfaitement pur, non mélangé d'alcool ou de whisky ; ils guérissent la dyspepsie et les autres maladies de l'estomac. Ils n'ont pas de pareils.

Nous signalons à l'attention des résidents du deuxième et du troisième districts la pétition qu'un comité, composé de MM. Pierre Lanaux, chairman, A. Bonneval, J. L. Bercier, B. F. Chambers, J. N. Charbonnet, J. G. Devereux, Victor Delenschneider, Jas. D. Edwards, Henry Forschies, Paul Galpi, E. D. LeBreton, P. H. Legendre, J. M. Seixas, a adressée, hier soir, au Conseil de Ville, et dont ils trouveront l'analyse dans le compte-rendu de la séance.

Il s'agit du droit de passage que demandent deux compagnies de chemins de fer—le M. V. R. R. et le C. St. L. & N. O. R. R. Co.—dans les rues Galvez, Johnson ou des rues parallèles.

Les objections que soulève le comité sont de celles qui exigent une étude sérieuse de la part des représentants des deux districts, et une bonne entente de la part des habitants des quartiers que traversent les voies et les autorités municipales accordent les privilèges en question.

ACADEMIE DE MUSIQUE.—Une Matinée, et la première donnée par la troupe Harlow, Wilson & Co ; juge s'il y a de bonnes chances pour une grande recette.

Le fait est qu'on peut dire à coup sûr que la salle offrira ce matin un aspect tout vivant, tout grouillant. Les Ministriels, quels qu'ils soient, d'où qu'ils viennent, sont toujours attendus avec impatience par les enfants ; il y en aura donc une colonie pour applaudir ceux de la troupe actuelle qui ne le cède à aucune autre.

Le même programme sera répété matin et soir.

Il n'y a pas toujours agrément ni même commodité à dialoguer avec le *Times*, car ses efforts d'équité ont rarement une longue durée. Notre article d'avant-hier a trouvé le journal de la Cité dans une de ses quintes. Il conteste tranquillement à la France, et sans donner ses raisons, toute espèce de droit quelconque dans n'importe quelle partie du Tonkin. Il répète que le gouvernement chinois ne cherche qu'à maintenir le *statu quo* au Tonkin, et il en conclut que, si les Chinois molestent les intérêts européens quelque part, par exemple s'ils jettent à l'eau quelques négociants anglais de Canton, la Chine n'y sera pour rien et que c'est la France qui en sera responsable. Rien de plus simple, comme on le voit ; il y a toujours façon d'entendre les choses.

Nous sommes au Tonkin des envahisseurs ; jamais, au grand jamais, le *Times* n'a entendu parler de notre protectorat, ni du traité du 15 mars 1874 qui l'a établi, ni des violations constatées et éhontées de ce traité ; il est vrai que nous n'avons pas demandé la convocation d'un congrès européen pour ratifier ce traité et que nous ne nous sommes même pas enquis de savoir si Tu-Duc avait les pleins pouvoirs de la rédaction du *Times*. C'est affreux, car on sait que le gouvernement britannique ne se permettrait de conclure un traité avantageux sans l'ans des cinq parties du monde auxquelles nous prévenir et sans s'assurer de notre acquiescement. Le *Times* n'a jamais entendu parler non plus de la piraterie qui désole l'Annam et qui menace d'une façon permanente notre établissement de la Cochinchine. En revanche, il assure que les droits de la Chine au Tonkin n'ont jamais été mis sérieusement en question ; là-dessus, il n'a point de doute, et il est probable qu'il a vu les titres.

La méthode de polémique du *Times* est tout à fait élémentaire : elle consiste à affirmer d'un ton péremptoire, non-seulement ce qui est en question, mais ce qui est le plus contraire à l'évidence, à répéter les arguments auxquels nous avons répondu et à feindre d'ignorer les nôtres. Le journal anglais continue à parler de *statu quo*, et c'est précisément pour le *statu quo*, c'est à dire pour le maintien des droits qui nous sont accordés et pour l'accomplissement des devoirs que nous avons assumés depuis près de dix ans, que nous luttons au Tonkin. Situé Pavillons-Noirs sont de simples forbans, la Chine ne peut que trouver bonne notre remplissons nos engagements envers l'Annam et que nous purgeons un territoire voisin d'une pareille racaille ; si ces bandes indisciplinées la Chine comme un prolongement de son propre armée, c'est donc que la Chine viole le *statu quo* et nous fait la guerre en pleine paix, contre tout droit des gens. Tant que le *Times* ne se sera pas résigné à faire un choix entre ces deux hypothèses, les contradictions qu'il délivre ni l'embarras à la politique chinoise manqueront d'authenticité. Mais après tout, cette réponse était-elle bien nécessaire, et qui nous dit qu'à l'heure où paraîtront ces lignes le *Times* ne se sera pas résolu victorieusement à lui-même ?

La machine à décortiquer de M. Francis Lafi.

Sur une invitation de M. G. Vogt, agent de M. Francis Lafi, inventeur de la machine à décortiquer le jute, dont nous avons déjà entretenu le public, il y a quelques mois, nous nous sommes rendus, hier, dans le local situé rue Tchoupitoulas, entre les rues Sixième et Washington, et connu du commerce sous le nom de Reynolds Marble Works.

C'est là que fonctionne, aujourd'hui, la machine de M. Lafi.

Nous l'avons trouvée bien perfectionnée, depuis notre dernière visite.

Le long des murs d'une vaste cour, dans un énorme entrepôt du premier étage, étaient entassées des tiges de jute d'une longueur qui variait de 12 à 15, 18, 20 et même 21 pieds. Les unes provenaient de la Nouvelle-Orléans ou de ses environs, des propriétés de MM. Marigoni ou Fatjo, les huileurs de fonds, croyons-nous, de M. Lafi ; les autres venaient du Mississippi, des plantations de M. Médéas.

Le jute de la Louisiane nous a paru plus élevé, plus vigoureux, plus plein de vitalité que celui du Mississippi. Nous nous trompons peut-être ; mais c'était l'avis des curieux qui, comme nous, venaient étudier la machine Lafi.

Les opérations étaient terminées, quand nous nous sommes arrivés. A notre intention MM. Marigoni et Fatjo les ont fait recommencer.

Donnons un rapport franc, loyal, de ce que nous avons vu.

Dès son arrivée à la fabrique, la jute est plongée dans une immense cuve, pleine d'eau.

Ce qui rend facile la décortication de la jute, c'est que la matière gommeuse n'adhère pas à la plante avec la même ténacité qu'au ramié. Il lui suffit d'un bain d'eau clair pour se dégager de la matière ligneuse.

Après ce bain, la tige de la jute est soumise à l'action de la machine à broyer. Figurez vous un bassin circulaire à fond cannelé, sur lequel passe avec une rapidité de neuf ou neuf cents combien de tours à la minute, une roue également cannelée, d'un poids de 3,500 livres.

200 à 300 livres de jute sont jetées à la fois dans le bassin dont nous venons de parler. Sous l'action de la vapeur, commence son voyage circulaire ; en moins d'une minute la jute est parfaitement broyée ; le textile sous l'action de la roue est forcée de sortir de la tige.

Chose curieuse, après cette première opération, vous pouvez prendre une de ces tiges, la briser en autant de morceaux qu'il vous plaira, pas une fibre n'en sort plus ; elles en sont toutes sorties à l'avance.

L'opérateur prend alors une sorte de gerbe de ces tiges, déjà broyées, et le soumet à l'action de la machine dont nous avons parlé.

Cette machine n'est pas autre chose qu'un énorme cylindre qui se meut en dedans d'un autre cylindre fixe. Le cylindre mouvant est muni de quatre plaques de fer, garnies à l'extérieur, d'une triple rangée de pointes aiguës qui ressemblent, dans leur voyage circulaire, plusieurs rangées de dents qui hérissent la paroi intérieure du cylindre fixe.

La matière ligneuse est prise dans ce puissant engrenage et y est pulvérisée. Il en sort une filasse sèche, complètement dégagée de toute matière ligneuse et gommeuse et parfaitement propre à toutes les opérations de tissage. Nous complimentons M. Lafi et son agent M. Vogt. Ils ont l'un et l'autre rencontré en chemin une source de fortune. Il ne s'agit plus pour eux que de savoir l'exploiter au point de vue commercial.

Aujourd'hui même, M. Morshead, président de l'Association des planteurs de coton, et M. Médéas, le fameux planteur du Mississippi, qui a introduit parmi nous la culture de la jute, doivent venir voir fonctionner cette machine, elle en vaut assurément la peine, et nous espérons voir dans peu de temps d'élever parmi nous une fabrique de toile d'emballage et tapis commune faite avec la jute du pays.

La colonisation ne peut-être pour la France une source de faiblesse, dit le *République Française*, que si elle colonise mal et si, par un défaut de système et d'organisation, ses acquisitions coloniales lui coûtent plus cher qu'elles ne lui rapportent. Nous avons commis nous ces deux rapports plus d'une erreur dans le passé ; nous doutons que ces erreurs soient répétées parce que, dans tout ce qui a été fait depuis 1871, on remarque la préoccupation de corriger notre système de colonisation. On l'a vu en Algérie ; on le verra bientôt à Tunis.

Au surplus, nous pourrions répondre et à ceux qui nous engagent à ne pas coloniser sous prétexte que nous devons concentrer tous nos efforts en Europe, et à ceux qui nous poussent à la colonisation pour se débarrasser en Europe de notre concurrence, que la France n'a nullement intérêt, en cherchant des débouchés en extrême Orient, en établissant son protectorat à Tunis, en faisant respecter ses droits à Madagascar, elle n'a fait que développer une politique esquissée, indiquée longtemps avant les revers de la guerre de 1870. On dirait vraiment, à entendre certaines gens, que jamais nous ne sortîmes des limites de l'Etat avant cette époque.

Ce n'est pas précisément d'hier que nous exerçons quelque action à Madagascar ; Tunis a toujours été considéré, depuis la conquête de l'Algérie, comme une dépendance française jouissant de son autonomie aussi longtemps qu'elle ne constituerait pas un danger pour notre prépondérance africaine. Pour imposer aux Etats du bey notre protectorat direct nous n'avons eu qu'à étendre la main. L'expédition du Tonkin elle-même, bien qu'ayant un point de départ moins reculé, est loin d'être née d'un brusque caprice. On peut dire, au contraire, que la France n'est pas sortie, ni dans ces circonstances ni dans les huitres de la juste mesure qui convient à son génie et à ses aptitudes, également adaptés aux exigences de la situation en Europe et de ces besoins d'expansion au delà des mers.

L'assemblée générale de la presse monarchique et catholique des départements de la France, dans la réunion extraordinaire qu'elle a tenue, le 17 septembre, au siège social, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité :

L'assemblée générale de la presse monarchique et catholique des départements, dans sa réunion extraordinaire du 16 septembre, tenue au siège social, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité :

Les membres de l'Association de la presse monarchique et catholique des départements réunis en assemblée générale extraordinaire :

Considérant :

Qu'un million du grand deuil qui a frappé la France, les devoirs des royalistes restent les mêmes ;

Que la mort du roi ne doit rien changer à la constitution et à l'organisation de l'Association ;

Que la première et le but de cette Association sont nettement définis par le titre même qu'elle s'est donné ;

Que la revendication et la défense de nos libertés religieuses, civiles et politiques, s'imposent à la conscience et à l'honneur de tous les vrais Français ;

Que le temps est venu d'affirmer plus hautement que jamais, dans les périls de la patrie, le principe du droit monarchique héréditaire et traditionnel, représenté par M. le comte de Paris ;

Que le groupement des forces monarchiques et catholiques doit être solidement maintenu et fortifié ;

Prennent la résolution d'employer toute leur énergie, toute leur influence à maintenir les journaux dévoués à la cause monarchique et émettent le vœu :

1° Que tous les hommes de devoir et de dévouement dont le concours n'a jamais fait défaut à la presse monarchique départementale, s'emploient avec eux à maintenir et à développer cette presse ;

2° Que, dans les limites qui se prêteront, les vieilles fidélités et les jeunes ardeurs rivalisent de dévouement et d'énergie pour hâter le triomphe de la monarchie.

Rock Hill, S. C.—Le Rév. J. S. White dit "J'ai employé "Brown's Iron Bitters" pour la débilité générale. Ils m'ont rendu la force et la vigueur."

Dispense votre tête de manière à avoir la tête vers le nord et les pieds vers le sud, disait un centenaire mort récemment, pour que les courants électriques aient la même direction que votre épine dorsale et pour que, par conséquent, votre système nerveux ne soit pas contrarié par ces mêmes courants pendant la nuit.

LOUISIANE.

L'Etoile d'Ibérie, du 29 septembre :

Nous aimons à croire que le résultat de la récolte de 1883 démontrera, une fois de plus, à nos citoyens, ainsi qu'à ceux de la Louisiane entière, l'absolue nécessité de changer de système si l'on veut éviter un désastre.

Tous les raisonnements du monde, tout le semblant d'activité et toutes les argties d'une politique intéressée ne feront pas du sorgho de solder 150 au débit par 90 au crédit, et c'est précisément la situation de notre Etat. Il n'est pas besoin d'être un très fort économiste pour comprendre que, tirant du dehors une foule d'objets qu'on a sans peine, nous pourrions récolter ou fabriquer, le total entier du produit de nos récoltes passe dans les coffres de ceux qui, mieux avisés que nous, ont pris pour devise de se suffire à eux-mêmes premièrement, plus, pourvoir aux besoins des autres, par conséquent, en tirer le profit. Il est aujourd'hui évident que l'année sera mauvaise pour les agriculteurs, riziers exceptés ; or, comme chaque année, pris en général, ne fait que ce que la récolte doit lui rapporter, si elle manque non seulement lui, mais toutes les ramifications industrielles ou commerciales qui en dépendent en souffrent, et—si ce qui est dans le domaine du possible—la chose se répétait deux années de suite, comment un contrepoison général et fort désastreux pourrait-il être évité ?

—Depuis quelque temps déjà, les hommes d'affaires de la Nile-Ibérie comptent qu'il finit, de toute nécessité, dans leur intérêt et celui des compagnes voisines, de créer ou de former le moyen économique et facile de substituer la récolte de canne à celle du coton. Pour arriver au but avec une certitude raisonnable, disons plus infaillible—de succès, il faut trois choses principales. 1—accès facile pour obtenir le bon possible ; facilité pour l'expédition des produits ; eau pour l'usine en quantité suffisante ; économie de main d'œuvre et de transport du produit. Et y réfléchissant—la région tabatière, de notre ville, s'étendant à l'ouest sur une profondeur d'environ 25 milles et d'une largeur au moins égale, on comprend de suite que même on y consacrerait des voies ferrées, des canaux, le transport des cannes, le coût, l'entretien et la main d'œuvre, resterait trop considérables ; de plus, espace ferait probablement défaut dans notre ville ou un encombrement sans aucun doute se produirait.

On a donc compris, que pour obvier à tous ces obstacles, il fallait subdiviser l'entre de la manière suivante : L'usine, puissante, munie des meilleurs appareils, serait centralisée près du bayou Tèche, à une distance à peu près égale et formant une ligne parallèle à ce bayou, interceptée à un ou deux points par une autre ligne qui lui serait perpendiculaire. On établirait des moulins qui, écrasant les cannes, en enverraient le vesou, par des tuyaux se déversant dans le tube collecteur, qui, occupant une position centrale, amènerait à l'usine le produit de toute une vaste région, au coût le plus minime et sans obliger les cultivateurs à des charrois, peut-être le plus grand et le plus coûteux obstacle. Nous ne croyons pas utile de nous étendre sur le profit certain d'une telle usine et de l'immense avantage qui en résulterait pour toute notre section—chacun le comprend de reste.

Le Sugar Planter [paroisse West Baton Rouge], du 29 septembre :

La cueillette du coton est à l'ordre du jour parmi nous.

—Une nouvelle levée vient d'être trouvée par les ingénieurs d'Etat entre Port Allen et le Perry Landing. Elle commence à l'ancienne habitation Caroline et va jusqu'au pont de la levée, un peu au dessus du magasin Meyer. Elle a une longueur de 6 ou 7 arpents.

—Les personnes qui sont à la tête de l'association pour l'élevage de la volaille, ont obtenu un succès complet. M. Garig, le plus entreprenant le plus compétent de tous, déclare qu'il ouvrira, à Baton Rouge, en décembre prochain, une forte belle exposition de volaille ; on y ajoutera une autre de bestiaux et de chevaux. Bon nombre de citoyens en sont enthousiasmés à ce but. Nous serons heureux, pour notre part, de contribuer par notre publicité, au succès de l'entreprise.

Le St-Charles Herald, Hahnville, 15 septembre :

Les oranges de la Louisiane commencent à attirer l'attention de l'Ouest et de l'Est. C'était jadis un fruit de luxe pour beaucoup d'entre nous ; tout le monde en mange abondamment, aujourd'hui, et notre production en fut-elle décuplée qu'elle trouverait un placement facile et rapide sur le marché. La récolte des oranges, à Hahnville, se vend sur pied, à un prix qui ne s'élève jamais au-dessus de $10 le millier. Les horticulteurs se trouvant dans d'amples moyens rémunérés de leurs peines. Ce qui fait la hausse, le prix, ce sont les intermédiaires, et c'est de la vente en détail est comparativement très haut. Quand on songe qu'il s'agit d'une pareil récolte de 65,000 barils ; ou de 325,000 oranges, donnant un bénéfice de $810,000, on comprend l'importance d'un commerce. La maxime : "Nombreuses ventes et petits profits," est fort sage et surtout fort habile.

L'expérience prouve qu'il suffit de baisser au peu le prix des objets de première nécessité pour voir la vente en quadrupler. L'intermédiaire, tel qu'il est actuellement constitué, est une sorte de vampire qui vit, à la fois, aux dépens du producteur et du consommateur.

Le pays ne peut que profiter de sa défaite, car il arrête le progrès de la consommation, et, par conséquent, de la production.

Le Donaldsonville Chief, (Donaldsonville), du 29 septembre :

Pas de décès, cependant, sur la petite vérole, cette semaine ; la maladie disparaît peu à peu. Nous n'avons plus que quatre ou six cas—3 personnes de couleur et un enfant blanc.

Le Pointe Coupée Banner [Paroisse Pointe Coupée], du 29 septembre :

La cueillette du coton s'opère rapidement, depuis plus d'une semaine.

—Les planteurs et les fermiers devraient profiter de la sécheresse actuelle, pour se procurer une grande quantité de fourrage qui servirait à nourrir leur bétail, l'hiver prochain.

—Les marais, dans notre voisinage, sont tellement à sec, depuis plusieurs semaines, qu'il est beaucoup plus facile qu'à l'ordinaire de se procurer du bois. Une foule de gens prudents ont profité de cette sécheresse pour faire leur approvisionnement.

—La continuation de la sécheresse a produit partout une poussière qui est insupportable. Par suite, les populations sont obligées de boire une eau provenant des lacs ou du fleuve, à laquelle elles ne sont pas accoutumées. Ce changement, dans la boisson usuelle, pourrait bien engendrer des maladies.

—Comme nous voyons les communications télégraphiques s'établir partout, il serait bon que l'on songeât à en faire profiter notre localité qui reste, aujourd'hui, séparée du reste du monde.

Le People's Vindicator, (Natchitoches,) du 29 septembre :

La cueillette du coton se poursuit avec une grande rapidité, on n'épargne rien pour achever cette moisson. Il en résulte qu'on ne voit d'oisifs nulle part, les enfants eux-mêmes font le ramassage. On profite naturellement du beau temps, tout qui est si favorable à ce genre de travail.

Les *gins* sont pourtant moins occupés qu'à l'ordinaire, en cette saison, et les arrivages se font aussi moins rapidement.

La récolte sera décidément peu abondante ; mais celle de la graine sera exceptionnellement belle.

Il y a, à Boston, de nombreuses "toitures en cuivre ; elles ont été posées, il y a 40 ans, et elles n'ont pas encore éprouvé la moindre altération. Le cuivre est encore employé dans cette ville comme couvrichef, gouttières, pour couvrir les balcons des fenêtres, et pour bien d'autres usages, dans lesquels il remplace avantageusement le fer galvanisé, qui lui est bien inférieur en beauté et en durée, et n'est guère meilleur marché.

ROMMOZ, O.—Le Dr A. Page dit : "J'ai prescrit "Brown's Iron Bitters" dans nombre de cas, et chaque fois j'en ai obtenu de bons résultats.

LACHENMEYER—Décédée mardi, 2 octobre 1883, à 1 1/4 heure, CHRISTINA LACHENMEYER, à l'âge de 47 ans, native d'Allemagne. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, 3 Octobre, à 3 heures P. M., de sa dernière résidence, No 88 rue St. Philippe.

Décédé hier, à 11 heures du matin, à l'âge de 45 ans, HENRI DARET. Ses amis et connaissances sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu DE MATIN, mercredi, à 10 heures, de sa dernière résidence, No 88 rue St. Philippe.

Décédée hier, 2 octobre, Madame EUGENIE RICHARD épouse JACQUET, à l'âge de 75 ans. Messieurs les membres de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle, et particulièrement ceux qui font partie de la catégorie du mois d'octobre, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures P. M. Le convoi partira de la rue Broad, près St-Bernard.

De la part du Vice-Président Lebleux, faisant fonctions de Président.

J. TUJAGUE,
Comité de secours.

Décédé hier, à 11 heures et demie du soir, à l'âge de 43 ans, BERTRAND ESTRADE natif de Castelsagrac, département de la Haute-Garonne, France. Les amis et connaissances de la famille sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 1 heure de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, 182 Libérale, entre Française et Champs Elysées.

De la part de sa veuve,

Société française de bienfaisance et d'assistance mutuelle de la Nouvelle-Orléans—Décédé hier soir, à 11½ heures, à l'âge de 43 ans, le sociétaire BERTRAND ESTRADE, né à Castelsagrac, département de Haute-Garonne."

MM. les Sociétaires, et spécialement ceux de la catégorie de mois d'octobre, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, 3 Octobre, à 1 heure P. M. Le corps sera exposé rue Libérale, entre Française et Champs Elysées.

Par ordre du Président,

ANT. CARRIÈRE,
L. BIRON, Secrétaire.

B. TREMOULET,
Rue Bourbon, No 7, vis à vis la Poste
Vins de Bordeaux des meilleures crus, récoltés de maisons de premier ordre.
Sherries de Duff, Gordon & Co, de Pedro Domecq.
Porto de Sandeman & Co, Offley, Cramp & Forrester.
Champagnes de toutes marques en caisses.
Vieux Whiskies, Cognacs, Rhums, Genièvres, etc.
Vins de Californie de toutes sortes.
Vin de St-Vincent véritable, etc, etc, etc.
AUX PLUS BAS PRIX.

Bureau de la Compagnie de Manufacture de Glace de la Louisiane, No 56 rue South Front—Les Deux hypothécaires de cette compagnie, dûs le 1er décembre 1882, seront payés sur présentation au bureau de la compagnie, avec les intérêts accrus jusqu'au jour du paiement.

JOS. FILIE,
Secrétaire.

Avis.

Les souscripteurs qui forment une section pour l'exercice du 4 oct, à partir du 1er octobre 1883, sous la raison sociale de HUNTINGTON et DUFOUR,

E. W. HUNTINGTON.
HORACE L. DUFOUR,
Avocats.

GRAND CONCERT ET BAL
DONNÉ PAR
L'ORPHEON FRANÇAIS,
A la Salle Grunewald,
SAMEDI, 20 OCTOBRE 1883,
A 8 heures du soir.

Les chœurs suivants font partie du programme du Concert :

!!! Montagnes Pyrénées !!!
!!! Enfance de Lucèce !!!
!!! Les Vignerons !!!
— Comité d'Organisation —
E. J. DUPAQUIER, Président.
Chas. Adone, Eug. C. Chauvière,
Alex. Delahoussaye, H. Bonnaudre,
F. Dufour, F. Mader.
P. Marchand,
Prix des billets (Mesdames).....$1 00
Pour invitations de Dames s'adresser chez M. C. T. CHAUVIÈRE, No 84 Chartres.
30 sept—7 14 20 oct—FP

H. L. NORES,
205 CANAL,
Entre Bourgogne et Bomparte.
Venant de recevoir un grand assortiment de marchandises nouvelles, telles que
CHALES TRICOT Laine, nuances claires.
Un bel assortiment de CACHEMIR NOIR de 15 cts à $1 25.
NUNS VEILINGS noirs et couleur.
Nouvelle SOIERIE NOIRE, belle qualité.
Nouveau RUCHE, nouvelles ETOFFES pour ROBES.
Ils font aussi des Dentelles, Rubans, Couvertures de laine, Nattes, Devants de Cheminée, etc., etc.
H. L. NORES,
205 Rue du Canal,
30 sept— entre Bourgogne et Bomparte.

Sirop de Batterie
A vendre SIROP DE BATTERIE NOUVEAU par
2 oct—2f A. DEGEORGE,
No 229 rue de l'Esplanade.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent Un cas de décès est d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat,

Barrère Jean	Gueydan Pierre
Beyrie Jean Baptiste	Graminces Pierre
Bahis Louis	Girard Antoine
Bacque Louis Joseph	Georges
Hester	Guillard Alphonse
Curtelin Michel	Joly Jean Pierre Gabriel
Chenier	Lategle Jean
Dubois, la famille	Labrerère Albert
Dessez Jean	Lebrun Paul
Dasse Bernard	Maenier Lazarre
Foresta Charles de	Montagne (famille)
Fleuret Louis	Pirie Marius
Fribourg Maurice	Remond Jules
Fribourg Fanny	Rotgé Dominique

Le Gérant du Consulat de France,
FRANCIS NAVONE.
La Nlle-Orléans, le 1er octobre 1883.

Société de Bienfaisance des Membres de la Nile-Ouest dans—Les officiers et membres de cette Société se réuniront CHAMONE, 7 octobre 1883, à 2 heures de l'après-midi, à la salle de la Société, coin des rues Poydras et Dryades, pour célébrer la 17me Anniversaire de sa fondation. Tenue de rigueur : habit noir et gants blancs.

La plus grande ponctualité est requise attendu que l'appel nominal se fera avant le départ.

Par ordre du président,
GUILLAUME FRÈRE, P. BITTÉRN,
Secrétaire. 30 sept—7f

Avis.

Dès cessation de l'appareil à désorticatien de la jute de Frank Lafi, auront lieu aux dates suivantes : mardi, 2 octobre, jeudi 4 octobre et samedi 6 octobre 1883, de onze heures du matin à 1 heure de l'après-midi, au moulin situé rue Tchoupitoulas, entre Sixième et Washington. Le public est cordialement invité à assister à ces essais.

S. G. VOGT,
30 sept—30—2, 4, 6 oct. Agent.

VILLERE & GERMAIN, marchands en gros et en détail de Charbon et Coke, ont transféré leur bureau de l'ancienne Carondelet et Canal, No 73 rue Common à quelques portes de leur ancien local.

3 sept—7f.

AVIS.—Les bureaux du New Orleans Insurance & Accident Co sont transférés du No 103 rue du Canal, au No 3 1/2 rue Carondelet.

30 sept—15 f.

Avis,

Le public est prévenu que la maison I. L. LYONS, enseignare Gravier et Camp, est seule agent de

Wilton Brussetary Homedy.

29 sept—1m

Bienvillle Oil Works Co.—31 rue Conti, Nlle Orléans, Lee.—L'élection annuelle de six directeurs de cette compagnie aura lieu, d'après sa charte, à son bureau, LUNDI 8 octobre 1883, entre les heures de 10 A. M et de 3 P. M.

26 sept—6 oct A. BENJAMIN, Secrétaire.

J. Genin,
ARTISTE PEINTRE,
A l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a transféré son atelier rue CARONDELET No 2.
STUDIO ouvert de 10 h. à 4 h.
30 sept—15 f

O. F. CARUTHERS. H. VIX.
C. F. Caruthers & Co.,
MARCHANDS DE
Vins, Liqueurs
ET CIGARES.
Une Buvette y est attachée.
No 27 rue Carondelet.
Près de la Bourse ou Coton. Nlle-Orléans.
20 sept—2f

Restaurant de Victor,
81.....RUE BOURBON.....81
J'ai l'honneur d'informer mes amis et le public en général que j'ai, pendant l'été, complètement remis à neuf mes établissements, du haut en bas, et suis prêt maintenant à faire face à toutes les demandes de ceux qui désireront visiter mon hôtel de la saison, sont tous les plus réputés. Ayant connu pris la maison du coin